

Communication concernant l'abrogation d'instructions du Conseil fédéral

Le 3 décembre 2004, dans le cadre de l'objet «Amélioration de la gestion des directives de la Confédération», le Conseil fédéral a abrogé les instructions suivantes:

- a. Instructions du 16 octobre 1996 concernant le respect du secret militaire dans les rapports avec la Délégation des Commissions de gestion (FF 1996 IV 1324);
- b. Directives du 11 mai 1988 sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés (FF 1988 II 629);
- c. Instructions du 27 mai 1987 concernant la reproduction d'oeuvres protégées par le droit d'auteur¹;
- d. Weisungen vom 30. September 1974 an den Oberbefehlshaber der Armee¹.

25 janvier 2005

Chancellerie fédérale

¹ Non publié dans la Feuille fédérale.

Communication concernant l'abrogation d'instructions du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.01.2005
Date	
Data	
Seite	491-491
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 326

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.